

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DE BUREAU DU 17 SEPTEMBRE 2014

**Ayant pouvoir de vote :** Monsieur Francis SIGNORET, Monsieur Yann DUGARD, Monsieur Jacques BOUILLON, Monsieur Frédéric MATHIAS, Monsieur André MALVAUX, Monsieur Philippe ETIENNE, Monsieur Frédéric COURVOISIER CLEMENT, Monsieur Tony BESANCON, Madame Régine BRUSA, Monsieur Claude DEBOURCES, Monsieur Olivier GODART, Madame Patricia LESUEUR, Monsieur Christophe MANCEAUX, Monsieur Michel MEIS, Madame Agnès MERCIER, Madame Françoise PAYEN, Monsieur Benoit SINGLIT, Monsieur Gérard SOUDANT.

**Représentés :** Monsieur Claude ADAM donne pouvoir de vote à Madame Patricia LESUEUR, Monsieur Jean-Pierre CORNEILLE donne pouvoir à Monsieur Frédéric MATHIAS.

**Absents Excusés :** Monsieur Dominique CARPENTIER, Monsieur Ludovic PHILIPPE, Monsieur Francis POTRON.

**Absents non excusés :** aucun

**Personnel communautaire présent :** Madame Karine ODIENNE, Directrice par Intérim et Madame Clémence BREHAUX, secrétaire.

M. SIGNORET ouvre la séance à 18h00 et remercie les membres du bureau de leur présence.

**Madame Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité.**

1) Approbation du compte rendu de la séance du 23/06/2014

*Aucune remarque n'étant apportée, ce compte rendu est adopté, à l'unanimité.*

2) PARC ARGONNE DECOUVERTE

◆ *Ajout de tarifs 2014 pour la boutique*

Par délégation du Conseil de Communauté en date du 19/05/14, le Bureau est compétent pour fixer l'ensemble de la tarification pratiquée au Parc Argonne Découverte, Ainsi, il est proposé au Bureau d'ajouter les tarifs suivants :

*Fournisseur : EDITION MEMO GISSEROT :*

- Dictionnaire des oiseaux de France = 3.00€
- Les oiseaux rapaces = 2.80€

- Reconnaître les arbres = 3.00€

*Fournisseur : EDITION SODIS :*

- Coffret animaux de la forêt = 16.50€
- Animaux de la nuit = 9.50€
- Loup couleur = 12.50€
- Loup Tour du monde = 5.95€
- Ptit loup va sur le pot = 4.95€
- Loup amoureux = 9.80€
- Loup marcher valise = 14.50€
- Livres d'activités loup = 4.95€
- Coffret loup 4 + peluche = 19.95€
- Ptit loup part en vacances = 4.95€
- Apprends avec p'tit loup = 14.50€
- Album photo loup = 14.90€
- Clothilde = 5.95€

*Les membres du bureau approuvent l'ajout de ces tarifs à l'unanimité.*

### 3) Examen d'une demande de dégrèvement de loyer

Par délégation du Conseil de Communauté du 19/05/14, le Bureau a reçu délégation pour fixer le montant des loyers des logements communaux réhabilités sous maîtrise d'ouvrage communautaire ainsi que toute révision et/ou modification de ces loyers et/ou dégrèvement exceptionnel.

Ainsi, le Bureau est saisi de la demande suivante :

La chaudière du logement de Noirval est tombée en panne le 31 juillet 2014. Contact immédiat pris avec un plombier qui a changé la chaudière le 14 août 2014 (analyse technique, commande de la chaudière).

La locataire demande donc un dégrèvement de loyer pour tenir compte de l'absence d'eau chaude pendant 15 jours.

Il est proposé au Bureau, pour délibération, d'appliquer un dégrèvement de 158.23€ correspondant à 15/30<sup>ème</sup> du montant du loyer de 316.46€.

*Les membres du bureau décident d'appliquer un dégrèvement de 158.23€ du montant du loyer de Mme DHALLUIN, à l'unanimité, compte tenu du préjudice occasionné.*

#### 4) Plan de communication 2014/2019

Le premier plan de communication pluriannuel a été mis en place entre 2009 et 2013. Un bilan qualitatif et quantitatif a été entrepris à la fin du mandat par l'équipe sortante, et partagé avec les nouveaux élus membres de la Commission Tourisme et Communication le 1er juillet 2014.

Différents constats ont été formulés, et ont abouti à la détermination de 4 grands objectifs pour encadrer les actions de communication de la 2C2A sur la période 2014-2019 :

- 1 : Développer la communication vis-à-vis des élus locaux
- 2 : Mettre la communication interne (agents) au service de la communication externe
- 3 : Expliciter le rôle et les résultats de la collectivité vis-à-vis des habitants
- 4 : Promouvoir le territoire et son dynamisme

Ces objectifs sont assortis de sous-objectifs et de pistes d'actions. L'ensemble de ces propositions a été approuvée le 4 septembre, à l'unanimité, par la Commission Tourisme & Communication.

Il est proposé au Bureau d'approuver le Plan de communication 2014-2019. Il est convenu que chaque année, la Commission Tourisme & Communication dressera un bilan des actions entreprises au regard des objectifs poursuivis. Au moment de proposer des orientations budgétaires, la Commission s'attachera à corréliser les besoins financiers à la stratégie mise en œuvre.

Il est précisé que le budget prévu du plan de communication 2014/2019 est de 85 000€ dont 40 000€ pour le Parc Argonne Découverte.

Ce plan de communication a pour objectif d'affirmer l'identité du territoire de la 2C2A.

Les objectifs de ce plan de communication :

##### 1: Développer la communication vis-à-vis des élus locaux :

- Besoin de renforcer l'articulation entre l'échelon Commune et l'échelon Intercommunalité. Plus encore, entre le rôle de conseiller communautaire et celui de maire ou de conseiller municipal.
- La taille de la 2C2A fait que le nombre d'élus mobilisés est conséquent :
  - o 220 conseillers communautaires (125 titulaires et 95 suppléants)
  - o 920 conseillers municipaux en tout (soit 700 ne siégeant pas à la 2C2A)
    - Cela représente 5 % de la population, qui constitue des relais d'information, voire des relais d'opinion majeurs
- Les processus décisionnels font que la majeure partie des informations techniques destinées aux élus communautaires interviennent au moment de prendre une décision (documents de travail des instances délibératives). Or, certains champs d'actions justifient un suivi étape par étape (ex. : chantiers en cours, déroulement de la saison touristique). D'autres méritent un travail préparatoire d'information (ex. : projet de prise de compétence).
- Les multiples champs d'actions de la 2C2A, et leur technicité, nécessite des éclairages réguliers afin de donner aux élus communautaires des points de repère et des clefs de lecture.

Cet objectif se décline en 3 sous objectifs ;

- Mettre en place des outils spécifiques aux élus et déconnectés des écrits officiels
- Permettre à tous les élus communautaires de suivre les travaux menés en interne
- Faciliter le partage d'informations entre conseillers communautaires et municipaux

2 : Mettre la communication interne (agents) au service de la communication externe :  
60% des agents de la 2C2A sont en contact avec le public, et certains ne sont pas en mesure d'orienter ce public ou de lui apporter un 1<sup>er</sup> niveau d'information, il serait donc bon de développer certains outils afin de pouvoir proposer un relais à la population.

*Deux sous objectifs :*

- Mettre en place des outils spécifiques aux agents et adaptés à leurs différents profils : newsletter, périodique d'information
- Cultiver le sentiment d'appartenance à la collectivité : mise en place d'un « trombinoscope », d'opération telle que « Vis ma vie » permettant aux agents de mieux appréhender les fonctions de chacun.

3 : Expliciter le rôle et les résultats de la collectivité vis-à-vis des habitants : Cet objectif est basé sur le constat suivant : la 2C2A doit permettre aux habitants de connaître son fonctionnement, ses services, ses projets et ses bilans. Bien que l'image de la 2C2A se soit clairement améliorée ces dernières années, on constate toujours et comme ailleurs :

- Un besoin de transparence concernant l'argent public et son utilisation
- Une cristallisation autour de sujets polémiques (ex. : « l'argent des poubelles », « le gouffre de Nocturnia »)
- Les nouvelles (et futures) compétences font que la 2C2A joue un rôle croissant dans le quotidien des habitants. En toute logique, leur attente d'information va également croissant.

*Sous objectifs :*

- Rendre l'information claire, accessible et régulière : 2C2A Mag, newsletter, facebook, portail internet
- Favoriser l'appropriation des dispositifs et la participation des habitants : 2C2A Mag, supports spécifiques et thématiques

4 : Promouvoir le territoire et son dynamisme : Investie dans le développement du territoire, la 2C2A est la mieux placée pour promouvoir l'Argonne Ardennaise, ses caractéristiques et son dynamisme. Il s'agit de rendre le territoire attractif sur les plans touristique, résidentiel et économique.

De plus, la 2C2A est particulièrement concernée par la réussite des équipements et services qu'elle met en place et qui concourent au renforcement de l'attractivité du territoire (Parc Argonne Découverte, zones d'activités & pépinière, piscine...).

*Les membres du bureau approuvent le plan de communication 2014/2019 à l'unanimité.*

## 5) Questions diverses

- Contrat de développement territorialisé avec le département :

Suite à l'intervention de Monsieur Benoit HURE dans les locaux de la 2C2A le 2 septembre dernier, il a été proposé la mise en œuvre d'un contrat de développement territorialisé pour laquelle sont souhaitées pour le 5/10/14 des observations de l'intercommunalité avant avis de l'assemblée départementale.

Le Président propose la réponse suivante, rédigée sur la base de l'expérience acquise avec la Région depuis 2008 :

*« Je fais suite à votre intervention du 2 septembre 2014 auprès de notre Bureau au cours de laquelle vous avez proposé la mise en œuvre d'un contrat territorialisé pour lequel vous souhaitez obtenir nos observations avant avis de votre assemblée délibérante.*

*Tout d'abord, je tiens à vous remercier de votre visite et de la proposition qui me semble aller dans le sens d'une nouvelle collaboration entre nos collectivités.*

*Vous souhaitez contractualiser avec les territoires sur la base des axes stratégiques suivants :*

- *Soutenir l'activité économique ;*
- *Soutenir la réalisation de projets structurants dans les domaines de la santé, les équipements scolaires, l'enfance, l'habitat, la voirie, les équipements sportifs et culturels*
- *Renforcer de l'attractivité du territoire (culture, ...).*

*Ainsi, je vous informe que le Bureau lors de séance du 17/09/2014 a remis un avis favorable sur cette proposition dans la mesure où ce contrat cadre permettrait un partage équitable entre les territoires ardennais, tenant compte, notamment, de la densité de population, du potentiel fiscal,... votre assemblée délibérante étant chargée de définir les indicateurs à prendre à compte pour déterminer l'enveloppe de chaque territoire.*

*La 2C2A dispose de l'expérience de ce type de contractualisation avec le Conseil Régional de Champagne Ardenne depuis 2012. Les élus de l'Argonne Ardennaise se sont adaptés peu à peu à cette politique de projet et il semble que l'harmonisation de cette pratique soit le gage de co-financements optimisés.*

*Les élus de l'Argonne Ardennaise émettent le souhait de disposer d'une latitude dans la programmation des projets à inscrire :*

*En effet, et compte tenu des compétences obligatoires des EPCI dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement économique notamment, il apparaît essentiel pour la 2C2A d'identifier en amont les préoccupations des élus locaux afin de garantir un meilleur accompagnement et une meilleure structuration des politiques d'aménagement et de développement sur son territoire. Vous envisagez des contrats avec les EPCI mais aussi les communes et syndicats. Ne pourrait-on pas envisager que l'EPCI soit le référent unique entre ses communes et le Département ? : Recensement des besoins, définition des priorités dans le cadre des axes stratégiques du Département, répartition de la dotation par thématique prioritaire. Ceci permettrait par ailleurs au Département de limiter le nombre de contrats.*

*Cette disposition concourrait à mettre en œuvre des opérations de développement en cohérence avec le projet du territoire mais aussi avec les stratégies pressenties dans des programmes européens tels que Leader ou bien encore des programmes nationaux (Revitalisation des centres bourgs) sur lesquels la 2C2A candidate.*

*D'ailleurs, les territoires pourraient-ils définir des taux d'intervention (sur la base de critères prédéfinis par l'assemblée délibérante) pour des projets en lien avec leur stratégie territoriale ? des bonifications pourraient-elles être possibles ?*

*Il nous semble utile que votre volonté d'optimiser l'intervention départementale puisse s'appuyer également sur la connaissance précise que chaque EPCI a de son territoire.*

*La durée de la programmation est également un facteur important pour permettre à nos élus de réagir à l'élaboration d'un programme. La durée de 3 ans que vous proposez nous apparaît en conséquence tout à fait appropriée.*

*Enfin les critères d'éligibilité pourraient ne pas permettre de soutenir des projets d'envergure moindre, portés par des petites communes. Sera-t-il envisagé dans ce contexte un dispositif connexe plus souple ? (FIATA par exemple ?) ».*

Il est précisé également que le Conseil Général propose de remplacer l'ATESAT comme cela se fait dans d'autres départements. La réforme territoriale qui pourrait conduire à la disparition des conseils généraux et la fusion des régions inquiète les communes.

Le Bureau approuve cette proposition de réponse au Département.

- Commission Mutualisation :

M. SIGNORET précise qu'il proposera au cours d'un prochain conseil de communauté la création d'une commission de Mutualisation rappelant que les EPCI doivent, pour le mois de mars 2015, adopter leur schéma de mutualisation.

Il s'agira d'une commission transversale. Il est donc nécessaire de réfléchir à l'organisation d'un travail en commun et à sa composition. Il précise également, que dans un premier temps, il présidera cette commission.

Enfin, il est indiqué que la loi MAPAM introduit un coefficient de mutualisation des services dans le calcul de la DGF, qui lie degré de développement de la mutualisation entre un établissement public de coopération intercommunal (EPCI) à fiscalité propre et ses communes membres et ressources financières. Cependant compte tenu des difficultés à définir les modalités de calcul de ce coefficient, il est pour le moment suspendu.

Le Président,

Francis SIGNORET

